

Labruguière, le 28 août 2025

**À l'attention des familles utilisatrices
Des Accueils de Loisirs de Labruguière**

Madame, Monsieur, Chers parents,

C'est dans le cadre d'un appel d'offres que la Commune de Labruguière a fait le choix de confier à compter de septembre 2025 ses activités périscolaires et extrascolaires enfance à LE&C Grand Sud. Cette information vous a été diffusée au cours de l'été et vous pouvez trouver plus d'informations sur le nouvel organisateur sur <https://www.lecgs.org/fr/>

Les animateurs et animatrices qui étaient en poste en fin d'année scolaire ont tous et toutes été repris dans le cadre d'un transfert d'employeur leur garantissant une continuité dans les termes de leurs contrats (temps de travail, niveau de rémunération). La nouvelle organisation du service et l'application des accords d'entreprise de LE&C Grand Sud contribuent à améliorer leurs conditions de travail (ex : les temps de travail, 7 semaines de congés pour tous, ou encore l'accès aux prestations du CSE...).

Vos enfants seront donc pris en charge une grande majorité par une équipe qu'ils connaissent, garantissant la continuité et la sécurisation des accueils périscolaires ouverts **dès le lundi 1^{er} septembre matin, au sein de chaque école, dans les locaux habituels.**

En ce qui concerne **les mercredis, merci de bien vouloir noter que l'accueil de tous les enfants, maternels et élémentaires, sera fait à l'école Marie Curie dès le 3 septembre.**

Vous trouverez joint à ce courrier le dossier d'inscription pour l'année 2025-2026, comprenant :

- Le contrat d'inscription
- La fiche d'inscription et la fiche sanitaire
- Le règlement intérieur des ALAE-ALSH

Nous souhaitons porter votre attention sur les évolutions d'organisation, de tarif et de fonctionnement qui ont été précisées et demandées dans le cahier des charges par la collectivité, suite à un travail d'évaluation et de concertation avec les services de l'État et la CAF du Tarn. Ainsi, plusieurs modifications vont s'appliquer dès cette rentrée scolaire correspondant, à des obligations fixées par les institutions de tutelles, à la spécificité de notre organisation et aux attentes de la commune :

- L'arrivée d'une coordinatrice, Fanny FERREIRA MARINHO, responsable de l'ensemble du service enfance et garante de la mise en œuvre du projet éducatif, de la sécurité des enfants et de l'organisation des équipes. Interlocutrice privilégiée des partenaires, elle vous proposera des rencontres régulières.
- Un membre de direction sur chacun des ALAE (directeur-trice ou adjoint-e), joignable sur un numéro de téléphone portable et garant de l'organisation des accueils au quotidien, de la qualité pédagogique des actions.
- Une évolution des tarifs, des modalités d'inscription et de facturation :
 - Suppression de l'adhésion annuelle
 - Deux tranches de quotients familiaux ont été ajoutés afin de maintenir des tarifs accessibles avec une dégressivité la plus régulière possible
 - Les accueils périscolaires (matins/midis/soirs) sont facturés mensuellement en fonction de la présence réelle des enfants, sans inscription préalable :
 - Tarification à la présence sur la pause méridienne sur la base des présences effectives, sans inscription préalable spécifique à l'ALAE (vous inscrivez uniquement vos enfants pour les repas par le biais du portail famille de la Mairie)
 - Un tarif mensuel pour les matins et/ou soirs, qui s'applique dès que le forfait est plus avantageux que le tarif à la présence (entre 4 et 10 présences dans le mois, indifféremment matins et soirs)
 - Révision des tarifs des ½ journées avec ou sans repas, des journées avec ou sans repas pour les mercredis et les vacances scolaires : création d'une dégressivité des tarifs repas et mettre en cohérence le coût du service éducatif.

Ces nouvelles modalités permettent d'être au plus près de vos besoins, de prendre en compte vos rythmes familiaux avec d'éventuelles variations au cours de l'année scolaire. Les factures vous seront envoyées à terme échu (première facture début octobre pour le mois de septembre).

La remise du dossier d'inscription n'étant pas corrélée à la facturation, **nous vous remercions de le remplir et le remettre au service dans les meilleurs délais, même si votre enfant ne fréquente pas l'ALAE**. En effet, cette démarche administrative permettra de **sécuriser son accueil** en cas d'imprévu, de retard ou autre impondérable qui nécessiterait sa prise en charge.

Nous vous proposons de **vous rencontrer le mardi 9 septembre à 18h, école Louis Pasteur**, afin d'échanger autour du projet, du fonctionnement de l'ALAE et de l'ALSH, répondre à vos éventuelles questions et convenir de modalités de communication qui permettront à tous de construire un projet et des accueils périscolaires et extrascolaires le plus en adéquation avec les besoins de vos enfants.

Dans l'attente de vous retrouver, nous vous informons que le projet mis en place dans les ALAE maternels des trois écoles (Marie Curie, Pasteur et Saint-Hilaire) consistant à organiser et fournir un goûter collectif sera maintenu dès le premier jour d'école et ne fera pas l'objet d'une facturation complémentaire. Pour les enfants en élémentaire, merci de fournir le goûter à vos enfants.

Bien cordialement,

Séverine SAINT-JEAN

Agent de Développement Territorial
LE&C Grand Sud